



DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV

Duitslandstraat 9 Tél. +32 3 771 36 51 BE-9140 Temse info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que les produits:

BUTEMSTM01 - Bouton Arrêt Urgence Coup de Poing.

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant:

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60947-1:2021 Appareillage de commutation et de commande basse tension - Partie 1: Règles

générales.

EN 60947-5-1:2018 Appareillage de commutation et de commande basse tension - Partie 5-1: Dispositifs

de circuits de commande et éléments de commutation - Dispositifs

électromécaniques de circuits de commande.

EN 60947-5-4:2003/A1:2019 Appareillage de commutation et de commande basse tension - Partie 5-4: Dispositifs

de circuits de commande et éléments de commutation - Méthode d'évaluation des

performances des contacts basse énergie - Essais spéciaux.

EN 60947-5-5:2022 Appareillage de commutation et de commande basse tension - Partie 5-5: Dispositifs

de circuits de commande et éléments de commutation - Dispositif d'arrêt d'urgence

électrique avec fonction de verrouillage mécanique.

HD 60364-5-53:2022 Installations électriques basse tension - Partie 5-53: Choix et mise en œuvre des

matériels électriques - Appareillage de commutation et de commande.

Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHs (LdSD) 2011/65/EU – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus uniquement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration n'est valable que lorsque les dispositifs sont utilisés et installés selon les instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par cette Déclaration de Conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de(s) Directive(s) applicable(s). Cette déclaration n'est nécessaire que lorsque le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par exemple, un composant de sécurité). La marque de CE est fixée.

Le marquage CE est apposé.

Date d'émission: 25 janvier 2021 Lieu d'émission: Temse, Belgique

Jos Raskin

Président-directeur Général